



Ville de Lausanne

Municipalité

case postale 6904 – 1001 Lausanne

Union des villes suisses
Monbijoustrasse 8
Case postale
3001 Berne

dossier traité par SMUN/PG
notre réf. A.1/2026/36 - sm
votre réf.

Lausanne, le 11 juin 2026

Réponse à la consultation sur le « Désenchevêtrement 27 - Répartition des tâches entre la Confédération et les cantons »

Madame la Directrice,

Nous vous remercions de nous avoir consultés dans le cadre de la consultation susmentionnée et saluons votre projet de prise de position, que nous soutenons largement. Vous trouverez, ci-après, notre prise de position sur quelques points précis.

Sur la thématique *Trafic d'agglomération (4.2.8)*, nous appuyons sans réserve votre position. Nous relevons que les effets d'une modification des mécanismes de financement fédéraux seraient particulièrement sensibles dans les agglomérations. Une moindre capacité à développer les transports publics régionaux et les mesures prévues dans les programmes d'agglomération risqueraient de se traduire par une augmentation des déplacements automobiles en provenance des territoires périphériques. Pour une ville-centre comme Lausanne, les conséquences se manifesteraient principalement par une hausse du trafic entrant, une pression accrue sur les infrastructures existantes et une dégradation des conditions de circulation pour l'ensemble des usagères et usagers. La Municipalité estime dès lors que les instruments fédéraux doivent continuer à privilégier les solutions permettant de maîtriser durablement la demande de mobilité et de renforcer les alternatives à l'usage individuel de la voiture.

Concernant le chapitre *Politique sociale et de la santé*, nous nous rallions à votre position, en particulier sur la question des prestations complémentaires AVS/AI (4.2.2). La variante « désenchevêtrement partiel » concernant la couverture des besoins vitaux paraît en effet la meilleure, car elle apporte une amélioration par rapport au statu quo, tout en permettant le maintien des prestations actuelles.

Enfin, dans le domaine *Protection du paysage et conservation des monuments historiques* (4.2.14), bien que nous jugions le statu quo acceptable, nous sommes favorables à la variante « Renforcement de la tâche commune » qui permettrait d'améliorer la préservation du patrimoine de manière plus uniforme à l'échelle de tout le territoire suisse et de lisser et unifier les actuelles 26 pratiques cantonales dans le domaine.

En espérant avoir répondu à vos attentes, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod





Le secrétaire
Simon Affolter

